



**PRÉFÈTE
DE LA CREUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Nouvelle – Aquitaine**

ARRÊTÉ n° 23-2021-05-03-00006

CRÉATION DE SECTEURS D'INFORMATION SUR LES SOLS (SIS)

La préfète de la Creuse,

Vu le code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L. 556-2, L. 125-6, L. 171-6, L. 171-8, L. 172-1, L. 511-1, L. 512-5, L. 514-5 et R. 125-41 à R. 125-47 ;

Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de secteurs d'information sur les sols (SIS) ;

Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu le rapport et les propositions du 2 avril 2021 de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement,

Vu les absences d'avis émis par les communes des EPCI entre le 3 juillet 2020 et le 3 janvier 2021 ;

Vu l'information des propriétaires concernés par le projet de création de secteurs d'information sur les sols, par courrier du 22 juillet 2020 ;

Vu les absences d'observation du public recueillies entre le 15 janvier 2021 et 15 février 2021 ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Considérant que les activités exercées par les sociétés dont les noms figurent sur l'annexe 1, est à l'origine de pollution des sols et des eaux souterraines ;

Considérant que les communes du département de la Creuse ont été consultées sur les projets de création de secteurs d'information des sols situées sur leur territoire ;

Considérant que les propriétaires des terrains d'assiette concernés par des projets de création de secteurs d'informations des sols ont été informés ;

Considérant que la consultation du public a été réalisée du 15 janvier 2021 et 15 février 2021 ;

Considérant que les remarques des communes, des propriétaires et du public ont été prises en compte et qu'elles ne remettent pas en cause les projets de création de secteur d'information des sols ;

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de la Creuse,

ARRÊTE

ARTICLE 1 - GÉNÉRALITÉS

Conformément à l'article R. 125-45 du code de l'environnement, le secteur d'information des sols (SIS) est créé pour l'établissement public de coopération intercommunale de la communauté de communes Portes de la Creuse en Marche :

sur les communes de Champsanglard (commune principale) et de Jouillat (ancien site minier uranifère du Mas Roussine)

Fiche SIS N° 23SIS08510

Ce secteur d'information des sols est annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 – PUBLICATION

Le secteur d'information des sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet : <http://www.georisques.gouv.fr>

L'arrêté est publié au recueil des actes administratif de la préfecture de la Creuse.

ARTICLE 3 - NOTIFICATIONS

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires de Champsanglard et de Jouillat, et aux présidents de la communauté de communes Portes de la Creuse en Marche et de la communauté d'agglomération du grand Guéret compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend un secteur d'information des sols mentionné à l'article 1, et au directeur départemental des territoires de la Creuse.

ARTICLE 4 - APPLICATION

M. le secrétaire général de la préfecture, MM les maires de Champsanglard et de Jouillat, et MM les présidents de la communauté de communes Portes de la Creuse en Marche et de la communauté d'agglomération du grand Guéret sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Guéret, le - 3 MAI 2021
Pour la préfète, et par délégation,
le secrétaire général,

Renaud NURY



GÉORISQUES
Mieux connaître les risques sur le territoire

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Fiche interne (non diffusable)

Vu pour être annexé à notre arrêté en date de ce jour
GUÉRET, le **- 3 MAI 2021**

Identification

<p>Identifiant 23SIS08510</p> <p>Nom usuel MAS ROUSSINE</p> <p>Adresse CHAMPSANGLARD</p> <p>Lieu-dit</p> <p>Département CREUSE - 23</p> <p>Commune principale CHAMPSANGLARD - 23049</p> <p>Autre(s) commune(s) JOUILLAT - 23101</p>	<p>Ancien site minier uranifère passé dans le droit commun (i.e. sorti de police des mines.</p> <p>Nature des chantiers miniers : mines à ciel ouvert (MCO)</p> <p>L'accès à l'ancienne MCO se fait par un chemin en bordure de la D6. La MCO a été laissée en eau après exploitation : le plan d'eau est visible depuis la route. L'accès au plan est entretenu : possibilité de prise d'eau pour usage agricole. Les parements de la MCO sont partiellement visibles du fait de la présence de végétation qui les stabilise.</p> <p>Un petit talus (environ 1 m) constitué de stériles, borde le parement Nord de la MCO. Les parements Ouest et Sud sont envahis par les broussailles et empêchent l'accès à la MCO sur environ 2m. La verse à stériles se trouve au Nord-Ouest de la MCO, séparée de celle-ci par un champ. La verse a été colonisée par la végétation (arbres et broussailles). Plusieurs gros blocs sont visibles en pied de verse.</p> <p>Depuis 2011, des clôtures ont été posées autour de chacune des MCO.</p> <p>Localisation des verses : parcelles 0029, 0031 et 0003. Localisation de l'ancien carreau minier : parcelles 0034, 0031, 0029, 0028, 0055 et 0003. Localisation de la MCO : parcelles 0055, 0029, 0030 et 0031.</p>	<p>Pour la Préfète et par délégation, Le Secrétaire Général</p> <p style="text-align: center;">Renaud NURY</p>
<p>Etat technique</p> <p>Observations</p>	<p>Site concerné par une pollution diffuse d'origine minière</p> <p>Ancien site minier uranifère / présence de stériles miniers Période d'exploitation minière : 1968 à 1969 (arrêt suite à 1 effondrement des parois de la MCO de roussine) puis 1980 à 1981</p> <p>Arrêté préfectoral donnant acte de la déclaration d'abandon de la mine à ciel ouvert de Roussine : 16/11/1981</p>	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - IRSN	Base MIMAUSA (anciens sites miniers d'uranium)	MAS ROUSSINE	https://mimausabdd.irsn.fr/

Sélection du SIS

Statut Soumis

Critère de sélection Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer

Commentaires sur la sélection

Précision des contours

Localisation D'après des plans anciens et actuels à l'échelle appropriée

Cadastre

Observations sur la numérisation

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 616075.0 , 6576166.0 (Lambert 93)

Superficie totale 50898 m²

Perimètre total 2024 m

Précision des contours

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
CHAMPSANGLARD	ZA	34	29/04/2019
CHAMPSANGLARD	ZA	28	29/04/2019
CHAMPSANGLARD	ZA	29	29/04/2019
CHAMPSANGLARD	ZA	31	29/04/2019
CHAMPSANGLARD	ZA	27	29/04/2019
JOILLAT	ZT	3	29/04/2019
CHAMPSANGLARD	ZA	55	29/04/2019

Gestion de documents

Titre	Commentaire	Diffusable
Analyses sur les eaux_2008		Oui
Fiche site MAS ROUSSINE		Oui
Extrait cadastral du site		Oui

Historique des interventions sur le SIS

Date	Action	Utilisateur	Organisme	Commentaires
10/04/2019	Création	LERAY Emilie	Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	
29/04/2019	Soumission pour validation	LERAY Emilie	Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	à vérifier / compléter par IH
20/05/2019	Demande de modification	HUBERT Isabelle	Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	changement de statut pour modif IH direct
23/05/2019	Soumission pour validation	HUBERT Isabelle	Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	OK IH
26/03/2020	Demande de modification	COMPANY Sonia	Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Passer les docs en diffusable
26/03/2020	Soumission pour validation	COMPANY Sonia	Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Docs passés en diffusables

Cartographie

